



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
17 mars 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Mongolie (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1-6	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	7-11	3
III. Programme proposé	12-20	4
IV. Gestion, suivi et évaluation	21-23	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources		9
Liste des sigles et acronymes		16



I. Analyse de situation

1. La Mongolie, avec une superficie de 1,5 million de kilomètres carrés et 2,7 millions d'habitants est le pays le moins peuplé au monde. L'économie a accusé une croissance régulière au cours des dernières années, atteignant un taux de croissance réel du PIB de 8,9 % avec un PIB de 1 649 dollars par habitant en 2008¹. Selon les estimations, le PIB doublera d'ici 2015 suite au lancement prévu de projets miniers de grande envergure.

2. L'indice de développement humain est de 0,622 pour la Mongolie, ce qui la situe au centième rang sur 169 pays². Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) imprègnent fortement la sphère politique; ils ont été adoptés par le Parlement en 2005 en tant que point de référence du développement dans l'élaboration de la Stratégie nationale de développement, fondée sur les OMD, pour 2008-2021. La Mongolie est seule à disposer d'un neuvième objectif du Millénaire pour le développement afin de souligner l'importance d'une gouvernance démocratique et du respect des droits de l'homme comme condition nécessaire à la réalisation de l'ensemble des OMD. Le troisième rapport national sur les OMD indique que six des neuf objectifs seront très probablement réalisés d'ici 2015. Les trois objectifs dont la réalisation est moins avancée portent sur la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et l'environnement durable.

3. Bien que les femmes en Mongolie soient actives dans la plupart des secteurs de l'économie et de la société, les inégalités entre les sexes persistent en matière d'accès aux opportunités économiques et à la participation aux décisions politiques. En moyenne, les femmes gagnent moins que les hommes. En 2008, la Mongolie a subi un revers majeur en matière de représentation des femmes au Parlement. Le nombre de femmes est tombé à son niveau le plus bas, 3,9 %, en comparaison de l'objectif 3 qui vise à faire élire 30 % de femmes parlementaires d'ici 2015. Les obstacles à la participation politique des femmes comprennent notamment les coûts élevés des campagnes électorales, les stéréotypes sexistes et un climat politique hostile.

4. La Mongolie a peu de probabilité de réaliser le but principal (une diminution de 18 %) de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Les taux de pauvreté se sont maintenus à 36 % depuis la moitié des années 90 en dépit de la croissance économique. Ceci semble partiellement dû à l'absence de diversification de la structure économique, caractérisée par une croissance tirée par le secteur minier à forte intensité de capital et par l'agriculture qui est dans l'ensemble peu compétitive et peu productive, mais qui absorbe plus de 38 % de la force de travail. Le commerce est handicapé par le manque d'infrastructures de transport. La planification stratégique de réduction de la pauvreté et les programmes ciblés de protection sociale sont limités, avec pour effet la persistance des disparités entre les zones rurales et urbaines, entre régions et entre les sexes.

5. L'examen périodique universel 2010 a exprimé sa préoccupation à propos de la pauvreté, de l'érosion des services publics et de la persistance des stéréotypes sexistes. Les obstacles à la réalisation des droits économiques et sociaux freinent la

¹ Bureau national de la statistique, *Mongolian Statistical Yearbook 2008* (Oulan-Bator, 2009) et *2007* (Oulan-Bator, 2008).

² Rapport sur le développement humain 2010, PNUD.

réalisation des OMD. La corruption continue d'être perçue comme une des causes principales de la perpétuation des inégalités. Les principaux défis portent sur le renforcement de l'obligation du Gouvernement de devoir rendre des comptes ainsi que sur sa transparence, la nécessité de rendre la justice plus accessible et de renforcer le rôle des partis politiques, des organisations de la société civile et du secteur privé pour promouvoir la bonne gouvernance.

6. La Mongolie doit faire face à des problèmes majeurs en ce qui concerne les ressources hydriques, les sols, la dégradation des écosystèmes, la désertification et la baisse de la biodiversité. Le pays est exposé aux catastrophes naturelles, notamment le dzud (hiver très rude accompagné de chutes de neige abondantes entraînant la perte d'une partie du bétail), feux de forêt, inondations et tremblements de terre. Le changement climatique contribue à une fréquence accrue des catastrophes tandis que les mécanismes pour y faire face demeurent insuffisants. Les émissions de gaz de serre par habitant se situent au-dessus de la moyenne mondiale, notamment en raison d'une utilisation énergétique peu efficace, de l'importance du bétail et du recours au charbon brut pour le chauffage. Seulement 45 % de la population ont accès à l'eau potable et 28 % à des installations sanitaires adéquates. L'application des normes est médiocre, de même que le respect de la loi aux niveaux national et local, soulignant l'insuffisance de gouvernance environnementale. Les facteurs miniers en pleine expansion posent de nouveaux défis à l'environnement mongol, notamment en termes de dégradation des pâturages, de pollution de l'eau et du sol et de destruction de la faune.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le programme de pays précédent (2007-2011) portait sur cinq volets : 1) réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté; 2) renforcer la démocratie, la responsabilisation et la transparence; 3) étendre l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme; 4) améliorer la durabilité énergétique et écologique; 5) prévenir les crises et assurer le relèvement. L'évaluation des résultats des activités de développement 2010 a enregistré des progrès notables dans tous les secteurs thématiques et a souligné la coopération étroite instaurée entre le Gouvernement et le PNUD ainsi que l'alignement des programmes du PNUD et des stratégies nationales. L'évaluation a également noté que le concept de développement humain est régulièrement mentionné à titre de référence dans les débats sur les politiques et dans les documents et qu'un Fonds pour le développement humain a été créé pour gérer les ressources provenant des activités minières.

8. *Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté.* Le débat suscité par le rapport national sur le développement humain à propos d'une politique de l'emploi axée sur la lutte contre la pauvreté a débouché sur une réforme de la législation du travail. Avec l'aide du PNUD, les universités en Mongolie ont inscrit la promotion du développement humain dans le programme des cours, un investissement à long terme pour influencer sur les politiques publiques. L'appui du PNUD à la programmation des OMD, à l'établissement d'une cartographie de la pauvreté et à l'analyse statistique a contribué à renforcer la capacité du Gouvernement à formuler des politiques s'appuyant sur des faits établis.

Des concepts novateurs tels que les microassurances et les modalités de garantie des prêts ont aidé à renforcer les mécanismes de protection sociale.

9. *Renforcer la démocratie, la responsabilisation et la transparence et étendre l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme.* Le PNUD a contribué à institutionnaliser les évaluations de la gouvernance pour contrôler la réalisation de l'objectif 9. Un projet pilote de dotation avec les autorités locales a contribué à stimuler les débats sur la décentralisation. Le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont appuyé l'autoévaluation par la Mongolie de son application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Des centres d'assistance juridique ont été créés dans tout le pays, facilitant l'accès à la justice, notamment pour les pauvres. Une base de données nationale intégrée de l'état civil a amélioré l'accès à l'administration tout en servant également de base pour l'enregistrement informatisé des votes. Le programme conjoint du PNUD, du FNUAP et de l'OMS de prévention de la violence à l'encontre des femmes a permis d'en mieux comprendre les causes tout en élargissant les services d'aide aux victimes.

10. *Améliorer la durabilité énergétique et écologique et prévenir les crises et assurer le redressement.* Les capacités nationales et locales ont été renforcées pour assurer une gestion durable des sols, des ressources hydriques et forestières, développer une gouvernance environnementale, améliorer l'accès aux services environnementaux prioritaires et la coordination des politiques, contrôler les politiques et la législation dans l'application des Conventions internationales. Une isolation à haute efficacité pour les *gers* (yourtes) a été mise au point et transmise au Gouvernement pour sa diffusion sur une grande échelle en tant que technologie de conservation de l'énergie favorable aux pauvres. La coopération avec l'Agence nationale d'organisation des opérations d'urgence a renforcé l'efficacité des secours d'urgence tout en élargissant l'éventail des interventions. Elle a également suscité la formulation du Programme national de prévention des catastrophes ainsi que la Stratégie nationale de gestion des risques climatiques.

11. L'évaluation des résultats du développement a également permis de déterminer les enseignements tirés du programme et les domaines à améliorer dans le nouveau cycle de programmation. Plus spécifiquement, la coopération avec la société civile sera renforcée pour appuyer une gouvernance démocratique. Le Cadre du PNUD pour l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement servira de base pour forger des liens plus étroits entre les différentes pratiques au sein du PNUD ainsi que pour améliorer l'efficacité du programme. Étant entendu que le plaidoyer ou le renforcement des capacités de développement ne peuvent à eux seuls apporter des changements au développement humain, l'accent sera placé sur la mise en œuvre des politiques, plus particulièrement celles qui sont financées par le Gouvernement tout en étendant à l'échelle nationale les projets pilotes pour obtenir des résultats associés au changement.

III. Programme proposé

12. Le programme de pays du PNUD 2012-2016 est basé sur des consultations avec le Gouvernement de Mongolie, les organismes des Nations Unies et les partenaires du développement. Il est aligné sur les objectifs de développement national ainsi que ceux de la Stratégie nationale de développement fondée sur les

OMD. Il constitue la contribution du PNUD aux priorités de développement qui ont été déterminées dans le bilan commun de pays ainsi que dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2012-2016. La stratégie globale du PNUD en Mongolie pour le cycle de cinq ans porte essentiellement sur l'accélération de la réalisation des OMD, en particulier ceux qui accusent du retard : la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et l'environnement durable qui requièrent d'importantes interventions supplémentaires ainsi que des réponses intégrées du système des Nations Unies.

13. À l'échelon des politiques, le PNUD appuiera les plans et les stratégies nationales visant à éliminer les obstacles au progrès. Il fournira également des modèles pour des investissements ciblés dans les domaines des services sociaux, de la protection sociale, de l'accès au marché du travail et autres opportunités en faveur des groupes sous-privilegiés. Le PNUD fera appel à son réseau mondial pour importer les meilleures pratiques internationales en vue d'appuyer la gestion du secteur des industries extractives, d'obtenir des ressources provenant des activités minières pour créer des emplois et diminuer les risques de conflits sociaux. Le PNUD appuiera la capacité d'investir les revenus provenant des ressources naturelles dans des politiques et des programmes permettant de réduire la pauvreté et les inégalités et compenser les incidences négatives des activités minières au moyen de mesures et de politiques environnementales robustes.

14. Le renforcement des capacités au niveau individuel, institutionnel et politique contribuera à obtenir les résultats escomptés en matière de développement. Le PNUD forgera des partenariats avec la société civile, les médias et le secteur privé en faveur d'une gestion participative, transparente et responsable de la croissance et du développement. Les droits fondamentaux des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH et d'autres groupes vulnérables seront intégrés dans les activités du PNUD.

15. L'égalité entre les sexes est un thème transversal de toutes les interventions du PNUD et un objectif en soi. Le PNUD collaborera avec toutes les parties prenantes pour faire appliquer la législation nationale sur l'égalité entre les sexes. Le PNUD appuiera l'autonomisation politique des femmes, notamment en matière de participation aux décisions. Les activités à l'échelon local qui seront menées en faveur des foyers dirigés par une femme viseront la participation des hommes et des femmes sur un pied d'égalité. Le renforcement des capacités pour améliorer la collecte et la diffusion de données ventilées selon le sexe sera une priorité au niveau des politiques et de la programmation.

16. Les activités du programme de pays sont alignées sur une série de domaines thématiques répondant aux priorités nationales : 1) réduire la pauvreté et réaliser les OMD; 2) instaurer une gouvernance démocratique et 3) assurer un développement et un environnement durables. Les trois domaines sont stratégiquement centrés et liés entre eux pour obtenir des résultats clefs dans les domaines de la demande nationale, de la réalisation et de la poursuite des OMD, en s'appuyant sur les avantages comparatifs du PNUD et les ressources disponibles.

17. *Réduire la pauvreté et réaliser les OMD.* Le PNUD portera ses efforts sur le renforcement des capacités nationales en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes visant à relancer l'objectif 1. Le PNUD appuiera l'élaboration du Cadre pour l'accélération de la réalisation des OMD et son plan d'action ainsi que leur intégration au sein de la Stratégie nationale de

développement axée sur les OMD. Un programme national de réduction de la pauvreté mettant l'accent sur la protection sociale sera élaboré pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie axée sur les OMD et orienter la gestion du Fonds du développement humain en faveur des pauvres en ciblant les allocations provenant des revenus des activités minières. Le PNUD fournira une assistance à la définition des séries de données relatives aux indicateurs des OMD, à l'amélioration des mesures de la pauvreté et au perfectionnement des indicateurs de développement local et de prestations de service. De nouvelles directives de planification seront élaborées pour guider l'intégration de concepts tels que la croissance verte équitable et l'égalité entre les sexes dans les plans sectoriels et locaux de développement. Le PNUD appuiera le Groupe de réflexion international pour les pays en développement sans littoral pour renforcer ses capacités de fournir des avis consultatifs en matière de politiques fondées sur la connaissance des faits dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

18. *Gouvernance démocratique.* Le PNUD appuiera la consolidation démocratique en cours en plaçant l'accent sur une plus grande égalité et une plus grande équité; sur le renforcement des institutions politiques et civiques ainsi que sur l'intégrité des organismes publics axée sur une plus grande ouverture et une transparence accrue. À l'appui de la décentralisation, les attributions fonctionnelles relevant des gouvernements locaux et du gouvernement central seront réévaluées. Il en sera de même en ce qui concerne les normes du service public à l'échelon local. Le PNUD passera du stade de démonstrations pilotes au renforcement systématique des capacités des autorités locales en matière de gestion financière, de gestion de l'environnement durable, de l'adaptation au changement climatique et participation aux décisions. La Convention des Nations Unies contre la corruption servira de base au dialogue politique à l'appui des mesures nationales de lutte contre la corruption. L'appui au système électoral visera un élargissement des choix soumis aux électeurs, un financement transparent des campagnes politiques et une gestion efficace des élections.

19. Une campagne sera lancée sur le thème « Les femmes comme électrices et comme candidates » dans le but d'augmenter le nombre de femmes au Parlement ainsi qu'au sein des *hurals* locaux (conseils). Pour améliorer l'accès à la justice, les programmes porteront principalement sur l'autonomisation des pauvres et des groupes sous-privilegiés en les aidant à mieux faire valoir leurs intérêts et à s'organiser entre eux pour obtenir réparation en justice des torts qui leurs ont été faits. Les capacités du Gouvernement et de la société civile seront renforcées dans le domaine de la mise en œuvre et du contrôle de leurs obligations contractées dans les Conventions internationales et les instruments des droits de l'homme, en mettant tout particulièrement l'accent sur les recommandations de l'examen périodique universel.

20. *Environnement et développement durable.* En vue de réaliser l'objectif 7, le PNUD apportera une assistance au renforcement des capacités dans le domaine de la planification, de la gestion et de la coordination aux niveaux central et local. Une attention particulière sera accordée au contrôle du respect de la législation environnementale dans les grands chantiers de l'industrie minière. Un principe global de préservation du paysage et des écosystèmes sera utilisé dans la gestion durable des pâturages, des ressources hydriques et sylvestres et de la biodiversité. Pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, le PNUD accordera une assistance à la mise en œuvre du plan national

d'action sur le changement climatique et de lutte contre la désertification, outre l'appui aux interventions nationales appropriées d'atténuation de leurs effets. Dans le cadre des mesures de promotion de la conservation de l'énergie et de l'amélioration des technologies en matière d'eau et d'assainissement, un appui sera fourni pour élaborer un Code mongol de la construction avec ses normes. La coordination des structures nationales et locales de prévention des catastrophes et de secours d'urgence sera améliorée. Les activités avec les pasteurs favoriseront la diminution des risques de catastrophe, et contribueront à l'amélioration de la gestion des sols et de l'eau ainsi que de la conservation de la biodiversité à l'échelon local. Les capacités des acteurs étatiques et non étatiques de fournir de l'eau potable et des services d'assainissement seront renforcées.

IV. Gestion du programme, suivi et évaluation

21. L'exécution du programme de pays sera nationale. La mise en œuvre nationale du programme par le Gouvernement sera la principale modalité de la gestion du programme du PNUD. Ce dernier pourra également faire appel à d'autres modalités notamment la mise en œuvre directe ou la mise en œuvre par des ONG, le cas échéant. En ce qui concerne les situations d'urgence et les situations spéciales de développement, le PNUD aura recours à des procédures accélérées pour fournir une réponse rapide en temps voulu. Le PNUD coordonnera ses activités et collaborera avec les autorités clefs à l'échelon national et infranational en contribuant à un renforcement ciblé des capacités dans l'ensemble de la mise en œuvre du programme. Il renforcera ses partenariats avec les autres organismes du système des Nations Unies, avec la société civile, les donateurs et les organisations internationales. Des volontaires contribueront à renforcer les capacités nationales. Il sera fait appel aux programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux du PNUD et à son réseau de connaissances pour augmenter l'expertise technique et l'appui financier. Les risques seront systématiquement recherchés et définis, atténués et inclus dans la planification.

22. Le programme de pays s'appuie largement sur l'utilisation de méthodes de gestion axées sur les résultats ainsi que sur les systèmes de suivi et d'évaluation. À toutes les étapes de la programmation, les résultats seront mesurés, suivis et évalués à trois niveaux : celui du Plan-cadre, celui du programme de pays et celui du projet. Cette mesure aidera à déterminer les progrès réalisés, la contribution du PNUD aux résultats escomptés, l'impact à long terme et l'alignement sur les priorités nationales ainsi que les stratégies de partenariat. Le Bureau du PNUD en Mongolie dispose de toutes les capacités requises : une connaissance approfondie des besoins de développement du pays, un réseau étendu d'homologues nationaux et internationaux et une saine gestion opérationnelle. Une évaluation supplémentaire des capacités sera menée durant la phase de préparation du plan d'action du programme de pays pour identifier les besoins additionnels.

23. Le PNUD élaborera et mettra en œuvre une stratégie globale de mobilisation des ressources à l'appui du programme de pays proposé. L'enveloppe globale des ressources affectées au programme s'élève à 24 591 000 dollars des États-Unis. Un montant de 7 091 000 dollars sera prélevé sur les ressources ordinaires du PNUD. Le solde, estimé à 17 500 000 dollars, sera mobilisé auprès d'autres sources. Le PNUD établira un partenariat avec d'autres donateurs (notamment le Fonds pour l'environnement mondial et l'Union européenne) pour atteindre le montant total des

ressources requises ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre les programmes conjoints prévus par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le PNUD collaborera étroitement avec le Gouvernement pour introduire le partage des coûts dans la mise en œuvre du programme de pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorité nationale (telle que formulée dans la stratégie nationale de développement) : Réaliser les OMD pour le développement généralisé de la population mongole

Programme de pays/résultat escompté du PNUAD : Développement économique inclusif et équitable, contribution à la réduction de la pauvreté

Indicateur de résultat : Modification du taux de pauvreté en pourcentage, modification du coefficient de Gini

Domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique connexe : Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
Le Gouvernement donnera la priorité au développement humain ainsi qu'à la réduction de la pauvreté et sera à la tête de l'accélération de la réalisation des OMD. Il mobilisera l'appui des autres pays en vue d'assurer la durabilité des interventions du Groupe de réflexion international des pays en développement sans littoral.	Les organismes des Nations Unies, les institutions internationales et d'autres donateurs fourniront l'appui additionnel requis pour renforcer les capacités nationales pour une planification basée sur des données concrètes; pour élaborer et appliquer des politiques et des programmes de protection sociale; pour intégrer l'égalité entre les sexes ainsi que les besoins de protection des enfants, des jeunes et des personnes handicapées dans les plans sectoriels et pour étendre les infrastructures économiques et sociales. Le Groupe des pays en développement sans littoral fournira un appui technique et financier à son Groupe de réflexion international.	Le PNUD assurera l'accès aux connaissances au sein du cadre pour l'accélération de la réalisation des OMD et appuiera le renforcement des capacités en matière de planification stratégique et de mise en œuvre des mesures de protection sociale et de réduction de la pauvreté pour réaliser l'objectif 1, en particulier en faveur des groupes marginalisés. Les services d'assistance technique mondiaux et régionaux du PNUD contribueront à renforcer les capacités du Groupe international de réflexion sur les pays en développement sans littoral.	Indicateur : Capacités disponibles et instruments normalisés de planification, de suivi et d'évaluation pour la mise à jour de la stratégie nationale de développement Données de base : La réalisation des OMD demande un réalignement des priorités de développement national en faveur de la protection sociale et de la réduction de la pauvreté Cible : L'information et les capacités sont là pour que le cadre pour l'accélération de la réalisation des OMD puisse orienter la stratégie nationale de développement et que l'égalité des sexes et une croissance verte équitable soient intégrées dans les programmes sectoriels et locaux pour les objectifs du Millénaire insuffisamment avancés.	– Le plan d'accélération des OMD est intégré dans la stratégie nationale de développement et les capacités ont été renforcées en termes de recherche et d'examen des politiques en faveur d'une croissance équitable et durable. – Les programmes de réduction de la pauvreté et d'égalité entre les sexes ont été consolidés et mis en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale de développement. – Le Gouvernement a acquis les capacités pour planifier et gérer les revenus de ses ressources naturelles pour réduire la pauvreté par le biais du Fonds de développement humain. – Le Groupe de réflexion international pour les pays sans littoral a été institutionnalisé et sa capacité de recherche développée conformément à la résolution de	Ordinaires : 2 481 850 Autres : 1 500 000

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
			<p><i>Indicateur :</i></p> <p>Disponibilité des capacités et d'une planification stratégique pour le Fonds du développement humain</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>Nécessité de renforcer les capacités institutionnelles du Fonds pour le développement humain</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>Les besoins en matière de capacités techniques et fonctionnelles pour la gestion du Fonds pour le développement humain ont été établis et les plans stratégiques ont été élaborés et mis en œuvre.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Capacités du Groupe international de réflexion sur les pays en développement sans littoral; nombre d'études commandées sur les pays en développement sans littoral</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>Le Groupe international de réflexion ne dispose pas de la capacité institutionnelle pour s'acquitter pleinement de son mandat de dépositaire des connaissances sur</p>	l'Assemblée générale qui l'a créé.	

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
			les pays en développement au littoral. <i>Cible :</i> Le Groupe de réflexion international dispose des ressources financières et humaines adéquates et au moins cinq études ont été commandées pour servir à l'élaboration des politiques.		

Priorité nationale (telle que formulée dans la stratégie nationale de développement) : Consolider la démocratie politique; favoriser un système responsable, transparent et juste, exempt de corruption et de lourdeurs administratives

Programme de pays/résultat escompté du PNUAD : Gouvernance renforcée axée sur la protection des droits de l'homme et e la réduction des inégalités

Indicateur de résultat : Indice de perception de la corruption; état de la mise en œuvre des recommandations des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; augmentation de la représentation des femmes au Parlement, et dans les conseils locaux (*khurals*) ainsi qu'au Conseil des ministres

Domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique connexe : Gouvernance démocratique

Le Gouvernement formulera des stratégies de décentralisation et de lutte contre la corruption fondées sur des consultations étendues; il mettra en place un cadre réglementaire relatif aux conflits d'intérêts ainsi qu'un code de conduite des fonctionnaires. Il renforcera les capacités des organes chargés de faire rapport conformément aux obligations des Conventions internationales et de leurs mécanismes d'examen. Le Ministère de la Justice formulera un projet de loi sur la	La Banque mondiale, la DDC, MALA, l'OSF appuieront les partenariats entre le Gouvernement et la société civile à l'échelon local. Transparency International contrôlera l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les organisations de la société civile participeront à l'éducation des électeurs ainsi qu'au contrôle du financement des campagnes électorales et des élections. Elles contrôleront l'application des normes	Le PNUD fournira une assistance technique pour élaborer les politiques de décentralisation; pour renforcer la capacité des gouvernements locaux de fournir des services fondés sur les OMD; de renforcer l'intégrité des services publics. Le PNUD appuiera l'autonomisation politique des femmes pour réaliser les OMD. Une assistance sera fournie pour renforcer les capacités juridiques des pauvres, protéger les droits des migrants et promouvoir des emplois décents et l'entrepreneuriat.	<i>Indicateur :</i> Capacités existantes du gouvernement local à formuler une stratégie de développement <i>Données de base :</i> Les besoins en matière de renforcement des capacités des gouvernements locaux n'ont pas été évalués. <i>Cible :</i> Approbation de la stratégie de renforcement des capacités, des indicateurs de résultat, des normes pour les services et des ressources requises par les gouvernements	– Cadre des politiques de décentralisation créé; capacité de prestations de services du gouvernement local renforcée – Création d'un climat propice à la transparence, à la responsabilisation et à l'éthique au sein des organismes publics – Systèmes électoraux et procédures en place pour assurer des résultats honnêtes et une meilleure représentation des groupes sous-représentés – Présentation de motifs concrets pour	Ordinaires : 3 190 950 Autres : 2 000 000
--	---	--	--	--	--

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
protection juridique et obtiendra un budget adéquat pour son fonctionnement.	internationales des droits de l'homme et des recommandations de l'examen périodique universel. Les organismes des Nations Unies contribueront à un meilleur accès à des services sociaux de base de qualité.		<p>locaux</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Mécanismes en place pour le suivi de l'objectif 9 et de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>Autoévaluation de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, disponibilité du troisième rapport national sur la gouvernance</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>La Stratégie nationale de lutte contre la corruption élaborée, prête à être soumise au Gouvernement pour approbation et application</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Disponibilité du programme révisé de formation des électeurs</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>Le programme de formation des électeurs est partiellement mis en œuvre, mais l'autonomisation des femmes doit être renforcée</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>Le programme de formation des électeurs est adopté avec un volet spécifique sur les femmes.</p>	justifier des changements de la législation; meilleur accès à la justice des groupes vulnérables, notamment des migrants	– Renforcement des capacités nationales pour contrôler l'application des obligations contractées en adhérant aux instruments internationaux des droits de l'homme

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
			<p><i>Indicateur :</i></p> <p>Détermination des lois pénalisant les pauvres et des procédures pénalisant les petites entreprises et les groupes vulnérables</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>Coûts de transaction élevés faisant obstacle à la réduction de la pauvreté dans le secteur informel et au sein des petites entreprises</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>Nombre de lois modifiées et de procédures simplifiées permettant un travail décent dans le secteur informel et favorisant l'entrepreneuriat</p>		

Priorité nationale (telle que formulée la stratégie nationale de développement) : Limiter et interrompre la pollution et la dégradation de l'environnement, assurer le bon usage du sol, des ressources minières et hydriques; limiter la disparition de la vie animale et végétale, consolider la capacité de s'adapter au changement climatique; veiller à l'application des Conventions internationales et des traités relatifs à l'environnement et des programmes nationaux d'action

Programme de pays/résultat escompté du PNUAD : Meilleure gestion durable des ressources naturelles et meilleure résistance des écosystèmes et des populations vulnérables face au changement climatique

Indicateur de produit : Changement dans les zones protégées et les ressources hydriques; diminution des cas d'urgence et des pertes économiques; modification dans l'utilisation intensive de l'énergie dans l'économie et diminution des émissions de gaz à effet de serre par habitant

Domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique connexe : Énergie et environnement dans la perspective du développement durable

Le Gouvernement donnera la priorité aux stratégies de préservation de l'environnement, à la gestion des risques climatiques et de catastrophes, à l'application des lois, à l'amélioration des mécanismes de coordination et à la	Les organismes des Nations Unies, la DDC, la Banque mondiale, la BAsD, le compte du Millenium, l'AJCI, la GTZ, l'USAID et d'autres partenaires collaboreront dans une gestion participative des ressources, à	Le PNUD fournira l'expertise technique en matière de ressources et d'efficacité énergétique et d'adaptation des groupes vulnérables au changement climatique et de réduction des émissions. Il	<p><i>Indicateur :</i></p> <p>Efficacité de l'application de la législation sur l'environnement</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>Législation rarement appliquée</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>Augmentation de</p>	– Capacités renforcées pour formuler, appliquer et faire respecter les politiques sectorielles et la législation	Ordinaires : 1 418 200 Autres : 14 000 000
			<p><i>Données de base :</i></p> <p>– Approche globale appliquée à la préservation et à la gestion des pâturages, des terres, des ressources</p>		

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
gestion communautaire des ressources naturelles. Il veillera à faire approuver les projets de loi ou documents de politiques, à créer le cadre institutionnel et à disposer des ressources budgétaires pour appliquer les nouvelles politiques. Il veillera à définir clairement les rôles et responsabilités de chacun dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.	l'application des lois, à l'adaptation des pasteurs et des agriculteurs au changement climatique, ainsi qu'à la réduction de la pollution de l'air dans les villes. Les organisations de la société civile et les collectivités participeront à l'élaboration des politiques et aux processus de décision. Les institutions financières offriront des prêts à des conditions avantageuses et les subventions pour étendre la couverture des services, promouvoir des changements de comportement et étendre sur une grande échelle des modèles d'habitat <i>ger</i> rural et urbain.	renforcera les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la gestion des ressources et de réduction des risques de catastrophe. Il fournira la coopération technique pour améliorer la politique environnementale donnant un accès équitable à l'eau et l'assainissement tout en renforçant les capacités du secteur à fournir des services de qualité grâce à des technologies novatrices et à des partenariats entre le secteur public et privé.	10 % des condamnations pour atteinte à l'environnement <i>Indicateur :</i> Nombre de documents de politiques et de projets de loi sur la réduction des risques de catastrophe ainsi que sur l'accès à l'eau potable et à l'environnement adoptés et actualisés; nombre de groupes locaux de préparation aux situations d'urgence; nombre de stratégies de protection de l'environnement <i>Données de base :</i> Politiques existantes, cadres juridiques et mécanismes de coordination inadéquats <i>Cible :</i> Au moins trois documents actualisés concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la réduction des risques de catastrophe; trois stratégies élaborées de protection de l'environnement; la méthodologie des groupes d'entraide étendue au moins à quatre aimags (provinces) <i>Indicateur :</i> Nombre de mesures d'atténuation adaptées au pays; nombre d'études sur l'impact du	hydriques et de la biodiversité – Capacités nationales renforcées en matière de climat et de gestion des risques de catastrophe dans les domaines de la coordination, de la communication et du travail en réseau – Appui aux options d'adaptation au changement et d'atténuation de ses effets en faveur des secteurs et des communautés vulnérables – Les politiques gouvernementales offrent un accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement – Capacité accrue du secteur de fournir des services de qualité services et d'en mesurer l'impact	

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par produit (dollars É.-U.)</i>
			<p>changement climatique et les adaptations en conséquence</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>11 domaines de mesures d'atténuation identifiés</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>Mise en œuvre d'au moins cinq domaines de mesures d'atténuation. Formulation achevée après études des options d'adaptation au changement climatique mettant l'accent sur son impact sur les secteurs et les groupes vulnérables</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Nombre de nouvelles normes de construction en vue d'assurer l'efficacité énergétique et l'accès à l'eau et l'assainissement</p> <p><i>Données de base :</i></p> <p>Besoins identifiés afin d'améliorer le Code mongol de la construction et ses normes</p> <p><i>Cible :</i></p> <p>Dix normes et codes de construction sur l'efficacité énergétique et cinq sur l'eau et l'assainissement élaborés, mis en œuvre, actualisés et appliqués</p>		

Liste des sigles et acronymes

AJCI	Agence japonaise de coopération internationale
BAsD	Banque asiatique de développement
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GTZ	Agence allemande de coopération technique
MALA	Association des autorités locales de Mongolie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OSF	Open Society Forum (Mongolie)
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
USAID	United States Agency for International Development